

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 117 (1991)  
**Heft:** 8

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Programme 1991

Quant au programme 1991, on peut citer les points suivants :

- organisation de visites architecturales sur le plan romand, en particulier pour les manifestations du 700<sup>e</sup> à Neuchâtel, sur le thème de l'architecture ;
- information et débats sur les différents modèles de restructuration de la SIA, groupes professionnels ou spécialisés ;
- participation à la mise sur pied d'actions tendant à une meilleure défense de la profession, en collaboration avec UNITAS ;
- prolongement des interventions faites sur l'article 10 du règlement 102, conséquences sur le plan romand ;
- propositions concernant une meilleure répartition géographique et linguistique des commissions SIA.

Nicolas Joye,  
président COGAR

## L'emploi de l'informatique dans le domaine de la construction

### La SIA à COMPUTER '91

L'enquête annuelle de la SIA sur l'emploi de l'informatique dans le domaine de la construction a montré qu'un nombre croissant de bureaux d'études utilisent l'informatique. Les prévisions peu optimistes sur l'évolution du secteur économique de la construction soulèvent cependant la question de savoir s'il est toujours aussi judicieux de miser sur l'informatisation. L'introduction et l'utilisation accrue de l'informatique entraînent, aujourd'hui encore, de grandes dépenses et impliquent par conséquent un certain risque. Mais les temps de fléchissement de la conjoncture favorisent aussi la réflexion sur les nouvelles possibilités et les nouvelles chances. La mise en application de technologies sophistiquées demande à tous ceux qui y apportent leur concours de grands efforts, beaucoup de patience et de persévérance. Les périodes de surcroît de travail, qui contraignent à agir sous la pression du temps, peuvent avoir une influence négative sur la réorganisation et, notamment, aussi sur les collaborateurs qui en sont concernés.

De ces points de vue-là, il importe donc de se procurer très tôt les informations adéquates. Des foires spécialisées offrent une excellente occasion de se renseigner en détail sur les dernières nouveautés lancées dans un domaine spécifique. A COMPUTER '91, le secteur «Informatique et construction», où sont réunis les plus importants fournisseurs de matériels et de logiciels, permettra aux visiteurs d'obtenir des informations professionnelles de première main.

Au stand commun CRB/SIA, les intéressés pourront s'informer des travaux entrepris par la SIA sur le plan de l'informatique et seront invités à apporter leurs propres suggestions à ce sujet. La SIA y présentera également ses publications consacrées à l'informatique dans le domaine de la construction et destinées à simplifier l'évaluation et l'introduction de solutions informatiques. Etant régulièrement mises à jour, ces publications sont toujours à la pointe du développement :

- D 503 Catalogue du logiciel
- D 504 Catalogue des systèmes CAO
- D 505 Tableau de référence pour les tests des interfaces CAO
- D 510 Les coûts de projets de construction à l'informatique.

La communication est la clé d'une mise en application efficace et intégrale de l'informatique dans le domaine de la construction. Avec la recommandation 451 et les tests des interfaces CAO, la SIA y apporte une contribution essentielle.

La journée d'étude SIA, qui aura lieu cette année au Palais de Beaulieu, le mercredi 24 avril, est placée sous le thème «Le réseau de télécommunication des bâtisseurs - communication efficace grâce à l'informatique». Avec cette rencontre traditionnelle, la SIA souligne sa volonté d'assumer sa part de responsabilité dans l'informatisation du secteur de la construction.

Ch. Gehr, SIA Zurich

## Concours pour le Centre culturel de Lucerne

### Les architectes se défendent

La SIA a déposé le 19 mars auprès du juge civil une plainte pour violation de contrat contre la commune de Lucerne, représentée par le Conseil municipal de cette ville. La SIA estime que le Conseil municipal a violé le contrat passé avec les architectes dans le cadre du concours mentionné ci-dessus. Cette instance a ignoré la décision prise sans ambiguïté par le jury du concours ; elle a de plus omis de verser aux participants classés aux premiers rangs le montant du dédommagement convenu pour un tel cas.

Nul n'ignore que le jury avait recommandé d'attribuer aux auteurs des trois projets les mieux classés un mandat d'étude les invitant à remanier leurs propositions. Cependant, le Conseil municipal a attribué directement le mandat de retravailler la solution proposée à l'auteur du projet classé au troisième rang, en faisant fi de la décision dont il est question ici.

Les autres architectes et la SIA considèrent ce procédé comme une violation incontestable de contrat, ce qu'ils ne peuvent accepter ni dans l'intérêt, ni dans l'esprit des concours.

W. Fischer  
Secrétariat général SIA  
Service juridique

## Club des femmes ingénieurs

La SIA, en collaboration avec le groupe «Ingénieurs et avenir», a lancé le projet de création d'un *club des femmes ingénieurs*. La première rencontre des femmes intéressées à cette initiative est fixée au *mardi 16 avril 1991 à 18 heures*, au restaurant Da Cesare, Zurlindenstrasse 21, à Zurich. Les personnes concernées sont cordialement invitées à participer à cette séance constitutive, qui sera suivie d'un repas en commun. *Inscriptions* : secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 70 (Mme Hubschmid), fax 01/2016335.

## Le coin de la rédaction

### Point final

#### Graffitis

Naguère, les graffitis «ornant» le métro de New York nous horrifiaient. Comme tous les phénomènes américains, celui-là a gagné même notre pays si propre (caractéristique devenue motif de honte pour les uns, reste de fierté pour certains) à la faveur de Mai 68 et du vil prix des bombes aérosol de peinture.

Si cette activité compte ses artistes, force est d'admettre qu'ils ne sont proportionnellement pas plus nombreux que dans d'autres domaines.

Les sprayeurs ont deux excuses : d'une part la multiplication des murs et façades aveugles en béton brut, qui constituent autant d'invitations à combler les lacunes dans la créativité de leurs concepteurs ou maîtres d'ouvrage, d'autre part l'envahissement de notre environnement urbain par des publicités qui se distinguent par leurs dimensions, faute de pouvoir le faire par leur bon goût. L'irritation - que je partage - et la répression que suscitent la plupart des graffitis devraient se manifester avec la même véhémence à l'égard des affiches bêtes et laides qui se multiplient dans nos villes et villages (ce qu'il faut pour faire disparaître un tableau d'affichage désfigurant une fontaine de village ancienne restaurée à grands frais...).

Hélas ! la technique moderne, donnant des armes efficaces aux vandales de tout poil, permet aux moins doués d'entre eux, qu'ils soient inspirés par la bêtise ou la pure méchanceté, de ruiner en une nuit l'image des objets ou des ouvrages les plus utiles. C'est ainsi, par exemple, que les employés du S-Bahn de Munich ont retrouvé un matin une rame de trois voitures entièrement recouverte de peinture - un exploit rendu possible par les aérosols. Quelque 100 000 francs de frais de remise en état d'un côté, une trentaine de francs de peinture et deux ou trois heures de l'autre : il faut avouer qu'il n'est pas onéreux de coûter très cher à la collectivité, qui serait en droit d'exiger une taxe sur les bombes de peinture comme contribution à la réparation des dommages. Les responsables du Métro Ouest de Lausanne ont de quoi y réfléchir ; le dépôt d'Ecublens a déjà connu les faveurs des sprayeurs avant que la première motrice (qui ne perd probablement rien pour attendre...) y ait pénétré.

La remise en état du matériel roulant des transports publics coûte fort cher ; il en est de même de la surveillance, qui recourt à des moyens techniques perfectionnés, et de la prévention : le prix des sièges résistant aux lames les plus acérées et aux brûlures de cigarettes équipant le Métro Ouest reflète les investissements de leur constructeur, une entreprise française à qui le comportement des usagers de la banlieue parisienne a fourni l'occasion d'accumuler une vaste expérience.

On doit en outre se demander si une plus grande attention - assortie des investissements correspondants - accordée à un visage avenant de l'environnement urbain ne serait pas un facteur propre à décourager quelque peu les vandales.

Jean-Pierre Weibel